

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU TARN  
COMMUNE D'ALBI

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JUIN 2025

URBANISME

**63 / 25\_138 - AVENUE DES NATIONS-UNIES - CESSION D'UNE PARCELLE À L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU TARN**

**L'an deux mille vingt cinq, le trente juin, à dix-huit heures,**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de madame le Maire en date du 24 juin 2025.

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Stephen JACKSON, Geneviève MARTY, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Laurence PLAS, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Betty HECKER, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Danielle PATUREY, Nicole HIBERT, André BOUDES, Christophe MENDYGRAL, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Patrick BLAY donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT  
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Roland GILLES  
Pascal PRAGNERE donne pouvoir à Nicole HIBERT  
Jean-Laurent TONICELLO donne pouvoir à Nathalie FERRAND-LEFRANC  
Sandrine SOLIMAN donne pouvoir à Danielle PATUREY

Membre(s) absent(s) :

Nathalie BORGHESE, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Zohra BENTAIBA, Jean-Christophe DELAUNAY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Jean ESQUERRE, Esméralda LAPEYRE

Le quorum est atteint.

## URBANISME

### **63 / 25\_138 - AVENUE DES NATIONS-UNIES - CESSION D'UNE PARCELLE À L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU TARN**

référence(s) :

Commission environnement du 18 juin 2025

#### **Service pilote : Politiques foncières**

##### Autres services concernés :

Direction des finances

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Domaine public

Développement et renouvellement urbain

Direction patrimoine végétal et biodiversité

Elu(s) référent(s) : Bruno LAILEUGUE

#### **Bruno LAILHEUGUE, rapporteur,**

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine de Cantepau à Albi, plusieurs projets d'échanges sont en cours entre la Ville et l'Office public de l'habitat du Tarn (Tarn Habitat).

Sur ce quartier, des échanges fonciers sont en effet nécessaires pour mettre en conformité les parcellaires en fonction des aménagements en cours et à venir. Ces travaux de requalification des espaces extérieurs permettront de redéfinir les périmètres de chacune des parties et d'anticiper la gestion ultérieure de ces espaces.

Hors du quartier, sur la commune d'Albi, des opérations de reconstruction du parc de logements démolis sur le quartier Cantepau ont été mises en œuvre depuis plusieurs années. Dans ce cadre, un terrain situé avenue des Nations-Unies à la Renaudié, propriété de la Ville d'Albi, a été identifié pour permettre la dernière opération de reconstitution de l'offre de logements démolis.

Cette parcelle est aujourd'hui une dent creuse au cœur du quartier et permettra la construction de dix logements proches de toutes les commodités pour les futurs habitants.

Il est proposé de procéder à la cession de la parcelle de la ville d'Albi à l'Office public de l'habitat du Tarn. Cette cession aura lieu conformément à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de Cantepau et aux valorisations foncières qui en font partie, selon les conditions suivantes : parcelle cadastrée section HN.p n°a (provisoire), d'une contenance de 1481m<sup>2</sup>, sise avenue des nations-unies moyennant le prix d'un euro,

Cette parcelle sera déclassée et désaffectée du domaine public.

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Il est proposé d'approuver la cession de la parcelle cadastrée section HN.p numéro n°a (provisoire) auprès de l'Office public de l'habitat du Tarn aux conditions mentionnées ci-dessus et d'autoriser madame le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération, et notamment à signer l'acte authentique.

Il est proposé de mettre en œuvre la procédure de déclassement et de désaffectation de la partie du domaine public en vue de sa cession.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU l'accord de l'Office public de l'habitat du Tarn,

VU le plan de bornage et le document d'arpentage,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le plan local d'urbanisme intercommunal,

VU l'avis du pôle d'évaluation domaniale du 16 mai 2025,

VU la convention pluriannuelle de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) définissant l'ensemble des opérations du projet,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

## **APPROUVE**

la cession à l'Office public de l'habitat du Tarn (Tarn Habitat) de la parcelle située avenue des Nations-Unies cadastrée section HN.p n°a (provisoire) moyennant le prix d'un euro, le motif d'intérêt général poursuivi par l'OPH du Tarn, établissement public à caractère industriel et commercial, dans le cadre de l'opération ANRU permettant de justifier la cession pour un montant symbolique.

## **DÉCIDE**

que la parcelle cédée sera déclassée et désaffectée du domaine public après enquête publique.

## **AUTORISE**

madame la maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et notamment à signer l'acte authentique.

## **PRÉCISE**

que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

## **DIT QUE**

les recettes seront inscrites sur le budget de l'exercice en cours.



**Nombre de votants : 35**

**Unanimité**

Le maire,

La secrétaire de séance,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Marie-Pierre BOUCABEILLE

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.  
Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.*